

jour de repos par semaine pour les employés dans certaines industries.

29o En 1919, adoption d'une loi pourvoyant à la fixation d'un salaire minimum pour les femmes.

30o En 1919, loi autorisant la nomination d'un sous-ministre du travail.

31o En 1919, loi amendant la loi des établissements industriels relativement au travail des enfants. En vertu de cette loi, un patron ne saurait employer un enfant de moins de 16 ans, à moins qu'il ne sache lire et écrire.

32o En 1919, amendement fort important à la loi des accidents du travail.

33o En 1919, loi relative à la construction de maisons ouvrières, etc., etc.